

affiche de 19/05/16



N° : 16A025

## ENQUETE PUBLIQUE

Remaniements du plan local d'urbanisme

Le Président de la Métropole Européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5217-2 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 151-11 à L. 151-13, L.153-54 et suivants, et R. 151-22 à R. 151-26, R. 153-15 à R. 153-17 du code de l'urbanisme relatifs à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-33 relatifs aux enquêtes publiques ;

Vu les délibérations engageant la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme :

N° 15C0482 du 19 juin 2015 pour la commune d'Ennetières-en-Weppes ;

N° 15C0483 du 19 juin 2015 pour la commune d'Ennetières-en-Weppes ;

N° 15C0484 du 19 juin 2015 pour la commune d'Ennetières-en-Weppes ;

N° 15C0485 du 19 juin 2015 pour la commune de Fournes-en-Weppes ;

N° 15C0499 du 19 juin 2015 pour la commune de Quesnoy-sur-Deûle ;

N° 15C0505 du 19 juin 2015 pour la commune de Wavrin ;

N° 15C0506 du 19 juin 2015 pour la commune de Wervicq-Sud ;

Vu le Procès Verbal de l'examen conjoint tenu en date du 16 novembre 2015,

Vu l'ordonnance n° E16000072/59 du 13/04/2016 de madame la Présidente du Tribunal administratif ;

Vu l'arrêté 15 A 046 du 28 octobre 2015 portant délégations de fonctions aux membres du Bureau ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Signé le : 11/05/2016

Affiché le : 11/05/2016

Envoi en préfecture le : 11/05/2016

Certifie le caractère exécutoire de l'acte,  
Le Président de la métropole européenne de Lille  
Le responsable délégué



1/5

## ARRETE

### Article 1 : Enquête publique: objet et caractéristiques principales

Il est prescrit une enquête publique portant sur les communes et points suivants :

1° à **ENNETIERES-EN-WEPPE** – Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU – 10 chemin de la Carnoy – Mise en oeuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme.

2° à **ENNETIERES-EN-WEPPE** – Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU – 15 rue des trois fétus – Mise en oeuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme.

3° à **ENNETIERES-EN-WEPPE** – Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU – 29 rue de Quesne - Mise en oeuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme.

4° à **FOURNES-EN-WEPPE** - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU – 677 Boulevard Victor Hugo - Mise en oeuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme.

5° à **QUESNOY-SUR-DEULE** - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU – 1586 rue d'Ypres - Mise en oeuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme.

6° à **WAVRIN** - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU – 52 rue Anatole France - Mise en oeuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme.

7° à **WERVICQ-SUD** - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU – 53 Gravier du Robinet - Mise en oeuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme.

### Article 2 : Durée de l'enquête publique et mise à disposition du dossier et registre d'enquête publique

Après concertation avec le commissaire enquêteur, il est décidé que l'enquête publique, se déroulera du 14 juin au 15 juillet 2016 inclus.

Il est décidé que le siège de l'enquête publique est la Métropole Européenne de Lille.

Pendant cette période, un dossier sera déposé au siège de la Métropole Européenne de Lille, afin que chacun puisse prendre connaissance du projet de remaniement du plan local d'urbanisme, les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, dans le local affecté à l'enquête publique à l'adresse suivante :

Immeuble Euralliance, Service Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme, 4 avenue de Kaarst, La Madeleine Romarin.

Pendant cette période, le dossier sera également disponible aux Hôtels de ville d'Ennetières-en-Weppes, Fournes-en-Weppes, Quesnoy-sur-Deûle, Wavrin et Wervicq-sud, afin d'être consultable par le public aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux municipaux. Chacun pourra également consulter le dossier sur le site Internet de la MEL ([www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr) / onglet « participation » / « je participe »/« projets près de chez vous »).

Certifie le caractère exécutoire de l'acte,  
Le Président de la métropole européenne de Lille  
Le responsable délégué



Signé le : 11/05/2016

Affiché le : 11/05/2016

Envoi en préfecture le : 11/05/2016

A la Métropole Européenne de Lille et dans chaque mairie concernée, un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera, durant toute la durée de l'enquête publique, mis à disposition du public afin que chacun puisse y inscrire ses observations.

Pendant ce même délai, le public pourra formuler ses observations sur les registres ou par courrier adressé à Monsieur Michel REUMAUX Commissaire enquêteur – Métropole Européenne de Lille – Direction des Affaires Juridiques - Service Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme – 1 rue du Ballon – B.P. 749 – 59034 Lille Cedex.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Métropole Européenne de Lille.

**Article 3 : Identité et qualité du commissaire enquêteur titulaire et de son suppléant, lieu et date de rencontre avec le public**

Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lille a désigné :

- comme commissaire enquêteur titulaire : Mr Michel REUMAUX, responsable du service Qualité / Sécurité / Environnement d'une entreprise SEVESO, retraité,
- comme commissaire enquêteur suppléant : Mr Claude DUJARDIN, ingénieur en chef, retraité

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux, dates, et horaires ci-dessous :

- à l'Hôtel de Ville d'Ennetières-en-Weppes, le mercredi 15 juin de 15h00 à 18h00 ; ,
- à l'Hôtel de Ville de Fournes-en-Weppes, le samedi 18 juin de 9h00 à 12h00 ;
- à l'Hôtel de Ville de Quesnoy-sur-Deûle, le mercredi 22 juin de 14h00 à 17h00 ; ,
- à l'Hôtel de Ville de Wavrin, le vendredi 1er juillet de 14h00 à 17h00 ;
- à l'Hôtel de Ville de Wervicq-Sud, le vendredi 08 juillet de 14h00 à 17h00 ; ,
- **à la Métropole Européenne de Lille, le lundi 11 juillet de 9h00 à 12h00.**

Quel que soit le lieu de la permanence, les observations pourront concerner les différents points objet de l'enquête.

**Article 4 : Publicité de l'enquête**

1/ Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans la rubrique annonces légales des journaux "La Voix du Nord" et « Nord Eclair ».

2/ Cet avis sera en outre affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et durant toute sa durée :

- au tableau d'affichage habituel de la mairie, dans les lieux publics et dans le quartier concerné,
- au tableau d'affichage habituel de la Métropole Européenne de Lille,

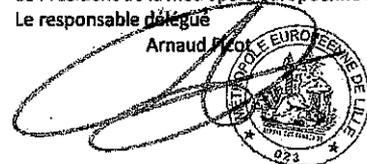
3/ Un panneau sera apposé sur les lieux concernés quinze jours avant et durant toute la période d'enquête.

4/ Un avis sera publié sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille quinze jours avant et durant toute la période d'enquête.

5/ L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat dûment daté et signé par les maires ou par le Président de la Métropole Européenne de Lille, chacun pour ce qui le concerne.

Certifie le caractère exécutoire de l'acte,  
Le Président de la métropole européenne de Lille  
Le responsable délégué

Arnaud Meot



3/5

Signé le : 11/05/2016

Affiché le : 11/05/2016

Envoi en préfecture le : 11/05/2016

**Article 5 : Clôture de l'enquête**

A la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur récupère et clôt les registres d'enquête.

Il rencontre, dans la huitaine, la Métropole Européenne de Lille et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse.

La Métropole Européenne de Lille dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Il transmettra ensuite son rapport relatant le déroulement de l'enquête, et ses conclusions motivées, à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

**Le Président de la Métropole Européenne de Lille en transmettra copie aux maires des communes concernées et à Monsieur le Préfet.**

**Article 6 : Mise à disposition du public du rapport et des conclusions**

Après le déroulement de l'enquête, il pourra être pris connaissance, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, auprès du Service Droit de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Métropole Européenne de Lille ainsi qu'à l'Hôtel de Ville.

En outre, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille ([www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr) / onglet « participation » / « je participe » / « projets près de chez vous »).

**Toute personne physique ou morale pourra demander communication de ce rapport et de ces conclusions.**

**Article 7 : Transmission du dossier à la commune frontalière**

Le dossier d'enquête publique est transmis, pour information à la commune frontalière de Werwicq Belgique, à Monsieur le bourgmestre Mr Johnny Goos, Sint Martensplein 16 – 8940 WERVIK BELGIQUE

**Article 8 : Pièces complémentaires jointes au dossier mis à enquête**

Dans chaque lieu d'enquête, un dossier complémentaire rappelle :

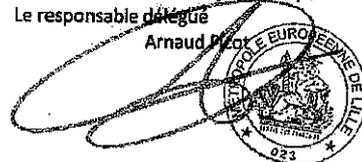
- les textes qui régissent l'enquête,
- les avis émis, le cas échéant, par les partenaires consultés et les conseils municipaux sur les points énumérés à l'article 1 du présent arrêté,
- lorsqu'il est requis et émis, l'avis de la commission départementale des espaces naturels, agricoles et forestier (CDPENAF),
- les règlements du PLU en vigueur concernés par les remaniements.

**Article 9 : Identification de la personne responsable du projet ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées**

Le Service du Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille reste à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure (tél. 03.59.00.17.54).

Certifie le caractère exécutoire de l'acte,  
Le Président de la métropole européenne de Lille  
Le responsable délégué

Arnaud Péroz



4/5

Signé le : 11/05/2016

Affiché le : 11/05/2016

Envoi en préfecture le : 11/05/2016

**Article 10 : Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête**

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil de la Métropole européenne de Lille se prononcera sur la modification du PLU ou sa mise en compatibilité avec un projet d'intérêt général.

**Article 11 : Affichage et diffusion de l'arrêté**

Le présent arrêté est affiché au siège de Métropole Européenne de Lille et au tableau d'affichage de chacune des mairies concernées.

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne :

A titre d'exécution, à Messieurs les maires d'Ennetières-en-Weppes, Fournes-en-Weppes, Quesnoy-sur-Deûle, Wavrin et Wervicq-Sud,

- à monsieur Michel REUMAUX, commissaire enquêteur désigné pour assurer la conduite de l'enquête.

A titre de notification :

- à M. le Préfet,
- à Mme la Présidente du Tribunal Administratif,
- à M. le Président du Conseil Régional,
- à M. le Président du Conseil Départemental,
- à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- à M. le Président de la Chambre de Métiers du Nord,
- à M. le Président de la Chambre d'Agriculture,
- à M. Le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Lille Métropole,
- à M. Le Président de la Métropole Européenne de Lille, Direction des Transports, Évolution du Réseau des Transports en Commun, et Direction de l'Habitat.
- à Mme la Présidente du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre Intérieure « Pays Cœur de Flandre »
- à M. le Président du Syndicat Mixte d'Études pour le SCOT de l'Artois « SMESCOTA »,
- à M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin,
- à M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis,
- à M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Valenciennois.

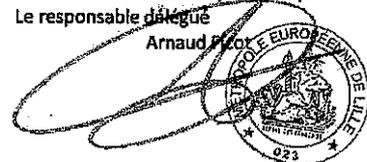
11 MAI 2016

Pour Le Président  
de la Métropole Européenne de Lille  
Le Vice-président délégué  
Marc-Philippe DAUBRESSE



Certifie le caractère exécutoire de l'acte,  
Le Président de la métropole européenne de Lille  
Le responsable délégué

Arnaud PIZOT



5/5

Signé le : 11/05/2016

Affiché le : 11/05/2016

Envoi en préfecture le : 11/05/2016

**ENQUETE du 14 juin au 15 juillet 2016 : Arrêté n°16A025**

**N° Ordonnance : E16000072/59**

**ENQUETE PUBLIQUE N°9**

<b>ENNETIERES EN WEPPEES</b>	<u>Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU</u> 10 chemin de la Carnoy-Mise en œuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme
<b>ENNETIERES EN WEPPEES</b>	<u>Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU</u> 15 rue des trois fétus-Mise en œuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme
<b>ENNETIERES EN WEPPEES</b>	<u>Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU</u> 29 rue de Quesne-Mise en œuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme
<b>FOURNES EN WEPPEES</b>	<u>Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU</u> 677 Boulevard Victor Hugo-Mise en œuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme
<b>QUEYNOY SUR DEULE</b>	<u>Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU</u> 1586 rue d'Ypres-Mise en œuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme
<b>WAVRIN</b>	<u>Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU</u> 52 rue Anatole France-Mise en œuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme
<b>WERVICQ SUD</b>	<u>Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU</u> 53 Gravier du Robinet-Mise en œuvre d'un projet de changement de destination en vue de la valorisation patrimoniale d'une ferme